Nations Unies S/2014/698



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 septembre 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 39 de la résolution 2147 (2014) du Conseil de sécurité, porte sur les principaux faits nouveaux survenus depuis la publication de mon rapport du 30 juin 2014 (S/2014/450), notamment en ce qui concerne la tenue des engagements souscrits par la République démocratique du Congo dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et les progrès accomplis par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) dans l'exécution de son mandat. Il fait également le point de la reconfiguration de la MONUSCO et du transfert des tâches de cette dernière à l'équipe de pays des Nations Unies.

II. Principaux faits nouveaux

Évolution de la situation politique

2. La formation d'un nouveau gouvernement d'union nationale annoncée par le Président Joseph Kabila en octobre 2013 n'a pas eu lieu au cours de la période considérée. La session extraordinaire du Parlement, qui devait en principe être consacrée à l'adoption de trois textes législatifs sur l'organisation d'élections locales, provinciales et générales et d'une loi portant modification de l'article 70 de la Constitution visant à changer le mode de scrutin prévu pour les élections provinciales, ne s'est pas non plus tenue. Cela a alimenté les spéculations sur de nouvelles révisions de la Constitution destinées à contourner les limites applicables à la durée du mandat présidentiel.

3. La commémoration de la fête nationale le 30 juin a été dominée par l'allocution du Président Kabila au cours de laquelle il a rendu hommage au patriotisme et au courage dont les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont fait preuve dans leur victoire face aux rebelles du Mouvement du 23 mars (M23). La célébration de la fête de l'indépendance a été précédée par des déclarations de plusieurs partis et coalitions de l'opposition, rejetant le

14-61405 (F) 021014 021014





calendrier électoral publié en mai et s'élevant contre tout amendement ou changement constitutionnel apporté aux limites applicables à la durée du mandat présidentiel. Divers partis d'opposition ont appelé à la restructuration de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et à l'engagement de poursuites contre son président. Ils ont également menacé de retirer leurs représentants de la Commission.

4. Le débat sur la révision de la Constitution a continué de s'élargir. Trois semaines après la publication par la Conférence épiscopale catholique du Congo d'une déclaration réaffirmant son opposition à toute révision de la Constitution, l'archidiocèse de Kinshasa a organisé une conférence à la mi-juillet sur le thème intitulé « Dans le contexte actuel de la République démocratique du Congo, la révision constitutionnelle est-elle opportune? ». Parmi les principaux orateurs figurait notamment l'un des conseillers du Président Kabila, qui a fait valoir que la Constitution de 2005 n'était pas adaptée au cadre de l'après-transition et que la transformation du pays en puissance régionale rendait une nouvelle constitution nécessaire.

5. En juillet et août, le Secrétaire général de la majorité présidentielle, Aubin Minaku, et le Président du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD), Évariste Boshab, entre autres dirigeants politiques influents, se sont fait l'écho des vues exprimées au sujet de la nécessité de réviser largement la Constitution pour l'adapter à l'évolution des réalités. Certains ont préconisé que ces réformes soient adoptées par voie référendaire et commencé à faire campagne pour s'assurer le soutien du public.

6. Or, des désaccords ont apparemment surgi au sein de la majorité présidentielle, le Mouvement social pour le renouveau (MSR) ayant publiquement fait état de son inquiétude au sujet de toute modification de l'article 220 de la Constitution qui interdit la révision des dispositions relatives aux limites applicables à la durée du mandat présidentiel et à d'autres principes fondamentaux.

7. Le 4 août, certains des principaux partis d'opposition siégeant au Parlement, dont l'Union pour la nation congolaise (UNC) et l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), ont organisé un rassemblement à Kinshasa pour s'opposer à toute modification de la Constitution qui serait de nature à mettre un terme aux limites applicables à la durée du mandat présidentiel. Le député et Secrétaire général de l'UNC, Jean-Bertrand Ewanga, a été arrêté le 5 août pour diffamation du Chef de l'État et incitation à la haine ethnique dans ses déclarations lors du rassemblement, suscitant des inquiétudes quant au respect des libertés fondamentales et de l'espace politique de l'opposition. Le 11 septembre, la Cour suprême a condamné M. Ewanga à un an de prison pour outrage au Président de la République, au Parlement et aux membres du Gouvernement.

8. Le 3 septembre, une trentaine d'organisations de la société civile ont publié une déclaration soumise à l'examen du Parlement, dans laquelle elles s'opposaient à toute modification de la Constitution susceptible de compromettre les progrès accomplis dans la voie de la consolidation de la démocratie et de l'état de droit.

9. Le 15 novembre, à Kinshasa, le Parlement s'est à nouveau réuni en session ordinaire, qui a été boycottée par ses membres représentant l'UDPS et l'UNC pour protester contre l'emprisonnement de M. Ewanga. À la cérémonie d'ouverture, le Président de l'Assemblée nationale a déclaré que l'Assemblée se prononcerait sur le

changement du mode de scrutin, qui passerait du suffrage direct au suffrage indirect pour les élections provinciales, ce qui se traduirait par une révision constitutionnelle. Il a indiqué que la modification d'autres articles, dont l'article 220, devrait être décidée par voie de référendum. Le Président du Sénat, Kengo Wa Dondo, a dit s'opposer à toute tentative visant à amender l'article 220, qui limite la durée du mandat présidentiel, et invité les parties prenantes nationales à ne pas souscrire à un tel amendement, qui mettrait en péril la cohésion et la paix nationales.

Progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région

Mécanisme national de suivi et processus d'établissement de critères de référence

10. Le 12 juillet, un ensemble de 56 critères de référence et de 347 indicateurs prévus au titre des six engagements nationaux pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération a été approuvé à un séminaire de validation de haut niveau organisé par le Mécanisme national de suivi et le Ministère de la planification avec le soutien de la MONUSCO, de l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux. Mettant l'accent sur la prise en main du processus d'établissement de critères de référence par le pays, le séminaire a ouvert la voie à la prise en compte des engagements nationaux dans la planification du budget de 2015. Le 17 septembre, le Comité directeur du mécanisme national de suivi, présidé par le Président Kabila, a adopté l'ensemble de critères et d'indicateurs.

Réforme du secteur de la sécurité

11. Il n'y a pas eu de progrès dans l'adoption par le Gouvernement d'une stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité. Seules des avancées très limitées ont été enregistrées dans la constitution d'une force de réaction rapide au sein des Forces armées de la République démocratique du Congo. Un coordonnateur attitré chargé de la réforme des forces armées de la République démocratique du Congo a été désigné comme interlocuteur de la MONUSCO sur les questions de réforme de l'armée et de la défense. Compte a également été tenu, dans les critères de référence nationaux prévus au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, de la nécessité de créer, d'ici à la fin de mars 2015, une force de réaction rapide, mais les activités prioritaires destinées à assurer l'application de ce critère de référence faisaient toujours l'objet de discussions. L'utilisation du Centre d'entraînement tactique des bataillons pour former la force de réaction rapide a été remise en question par la décision du Gouvernement de s'en servir à court et à moyen terme dans le cadre du désarmement des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR).

12. La réforme de la police a continué d'être entravée par un manque à gagner de 173 millions de dollars des États-Unis dans le budget national de 2014. Des efforts de sensibilisation ont été faits pour que des ressources suffisantes soient allouées à cet effet dans le budget de 2015. Des difficultés budgétaires ont nui aux plans qui visaient à rayer des rangs de la Police nationale congolaise les policiers jugés

inaptes au service, à mener des activités de renforcement des capacités et à construire une école et des commissariats de police.

Consolidation de l'autorité de l'État

13. La route Walikale-Iteboro-Otobora est en cours de réfection au titre des projets à effet rapide. D'autres projets de réfection de routes sont en cours dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, notamment sur les axes Sake-Walikale-Hombo, Bunyakiri-Hombo-Musenge, Baraka-Fizi-Minembwe et Burhale-Shabunda. Ces projets permettent à l'État d'établir sa présence dans des zones rurales reculées en redéployant les autorités administratives locales et en accroissant la mobilité des forces de sécurité nationales et de la MONUSCO pour qu'elles puissent réagir rapidement face aux alertes des communautés sollicitant leur protection.

14. Le rétablissement de l'autorité de l'État a été soutenu par le biais d'îlots de stabilité dans les territoires de Masisi, de Rutshuruet de Walikale dans le Nord-Kivu et dans le territoire de Shabunda dans le Sud-Kivu. Ces activités ont englobé le renforcement des capacités de plus de 700 autorités locales et membres de la société civile. Elles étaient axées sur des directives nationales relatives à l'administration territoriale, à la gestion des conflits et à la gouvernance démocratique, ce qui s'est traduit par une meilleure compréhension du processus de décentralisation et par l'établissement de comités de conciliation locaux pour renforcer le dialogue intercommunautaire.

Décentralisation

15. Seuls des progrès modestes ont été enregistrés dans l'application des réformes définies en vertu de la Constitution, notamment s'agissant de la décentralisation fiscale et de l'adoption de cadres juridiques visant à subdiviser les provinces et à décentraliser les structures de gouvernance. Un certain nombre de lois et de mesures d'application importantes, telles que celles concernant la délimitation des frontières de provinces futures, l'instauration d'un mécanisme de redistribution des recettes entre les provinces et la refonte de l'administration publique, demeuraient en suspens.

Réformes structurelles, y compris financières, des institutions publiques

16. Les progrès dans le domaine des réformes structurelles ont été mitigés. Le 2 juillet, le Conseil international de l'Initiative de transparence dans les industries extractives a indiqué que la République démocratique du Congo en respectait les principes. Le statut du pays avait été temporairement suspendu en avril 2013.

17. En juillet, la Banque centrale du Congo a engagé des consultations sur la création éventuelle d'une bourse. Elle a également appliqué les réformes visant à mettre un terme à l'utilisation du dollar des États-Unis comme monnaie dans l'économie congolaise. En revanche, les réformes structurelles destinées à rendre la Banque plus autonome notamment par le biais de sa recapitalisation et à améliorer la transparence et la gouvernance des entreprises publiques dans le secteur minier stagnaient toujours.

Réconciliation, tolérance et démocratisation

18. Le 7 juillet, les membres de la nouvelle Cour constitutionnelle ont été nommés par décret présidentiel. La Cour exerce, entre autres, sa juridiction sur l'interprétation de la Constitution et remplace la Cour suprême en tant que dernière instance chargée de trancher les litiges découlant des élections législatives et présidentielle.

19. Le 9 juillet, le Gouvernement a annoncé que 246 autres personnes avaient bénéficié de la loi d'amnistie du 11 février. Tandis que 153 étaient des éléments du groupe maï-maï Kata Katanga, aucun des anciens éléments du M23 ne figurait sur la liste. La période de six mois au cours de laquelle une demande d'amnistie pouvait être introduite a expiré le 15 août. Néanmoins, le Gouvernement a entrepris d'octroyer une amnistie à tous les requérants qui remplissaient les conditions requises, dont des anciens éléments du M23, indépendamment de l'expiration du délai de grâce. Ainsi, le 3 septembre, le Gouvernement a publié une liste de 272 bénéficiaires de la loi d'amnistie, y compris 191 ex-combattants du M23, dont 162 qui sont en Ouganda et attendent d'être rapatriés.

Évolution de la situation électorale

20. Les préparatifs des élections locales se sont poursuivis, quoique à une faible allure. À l'issue d'une phase expérimentale menée à Bandundu, le processus d'actualisation des listes électorales et de recensement des bureaux de vote a été lancé dans les 10 provinces restantes et devrait en principe s'achever à la fin du mois de novembre.

21. Aux réunions des 18 juillet et 27 août du Comité de partenariat et du Comité technique des élections respectivement, la Commission électorale nationale indépendante, la MONUSCO, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les donateurs ont continué de discuter du projet d'appui électoral du PNUD. Les partenaires ont manifestement lié leur engagement financier à la publication du calendrier global de 2014-2016. Des retards survenus dans le parachèvement du budget électoral pluriannuel et l'absence d'un plan de décaissement bien défini des fonds déjà alloués ont ralenti la procédure d'achat, entraînant un recul de deux mois du calendrier opérationnel partiel, qui, à l'heure actuelle, envisage la tenue d'élections locales en juin et octobre 2015. La première série d'élections locales est à présent prévue pour la mi-août 2015.

22. Le 27 juillet, la Commission électorale nationale indépendante a réussi à organiser des élections législatives partielles à Befale, dans la province de l'Équateur, un siège non pourvu depuis l'annulation par la Cour suprême de la tenue d'élections partielles en 2011. Les résultats provisoires ont été publiés le 25 juillet, et les résultats définitifs sont attendus en octobre.

23. Le 21 août, la Commission a licencié 96 des membres de son personnel qui se seraient livrés à des vols, à la vente illégale de son matériel, à des détournements de fonds et à des falsifications de cartes d'électeurs et se seraient rendus coupables d'abandon de poste.

Situation dans l'est de la République démocratique du Congo

24. L'état de la sécurité dans le Nord-Kivu a continué d'être dominé par le désarmement volontaire des FDLR et la poursuite des opérations militaires contre

les Forces démocratiques alliées (ADF), Nduma Défense du Congo/Cheka (NDC/Cheka) et d'autres groupes armés.

25. Bien que les opérations militaires en cours aient considérablement affaibli les ADF, le groupe rebelle a maintenu sa capacité de tendre des embuscades sporadiques aux FARDC. Le principal angle d'attaque des opérations militaires menées contre les ADF dans le territoire de Beni et qui ont repris le 15 juillet visaient à perturber les voies de ravitaillement du groupe. Du fait de la pression exercée par les FARDC, les ADF se sont scindées en plusieurs petits groupes, dont certains se dirigeraient vers le parc national de Virunga, considéré comme leur sanctuaire. Selon l'Administrateur du territoire de Beni, environ 280 des 600 otages supposés être détenus par les ADF ont été libérés et renvoyés dans leur village.

26. Dans le territoire de Walikale, les opérations menées par les FARDC pour neutraliser NDC/Cheka et lancées le 2 juillet avec le soutien de la MONUSCO ont conduit à la reprise de l'axe principal Kashebere-Mpofi-Walikale Centre, y compris d'anciens bastions du groupe à Buniyampuli et sur l'axe Kibua-Pinga. Les opérations se sont poursuivies au nord du fleuve Osso. De ce fait, 23 éléments NDC/Cheka se sont rendus à la MONUSCO dans le courant du mois d'août.

27. Dans le sud du territoire de Walikale, au moins 13 écoles ont été contraintes de fermer en juillet en raison d'accrochages entre des factions rivales des Maï-Maï Raïa Mutomboki. À la mi-août, les FARDC ont lancé des opérations contre des éléments des Maï-Maï Raïa Mutomboki et des Maï-Maï Kifuafua sur l'axe Itibero-Hombo et en ont repris le contrôle au 22 août. À la fin août, dans le territoire de Rutshuru, les FARDC ont lancé des opérations conjointes avec des gardes forestiers de l'Institut congolais pour la conservation de la nature afin de déloger les FDLR/Forces combattantes Abacunguzi (FOCA), FDLR/Rassemblement pour l'unité et la démocratie et les Maï-Maï Shetani de l'ouest et du nord-ouest de Nyalima.

28. Le 13 août, à Remeka, au sud de Masisi, 17 anciens éléments présumés du M23 dirigés par le capitaine Gapasi des anciennes Forces de défense rwandaises ont été arrêtés par une faction des Maï-Maï Raïa Mutomboki ayant à sa tête le « colonel » Maachano et un groupe dissident des Maï-Maï Kifuafua. Les FARDC ont présenté cette arrestation comme un pas dans la voie du démantèlement du M27, groupe qui aurait été reconstitué à partir des restes d'éléments du M23 et animé des mêmes visées séditieuses. Certains des éléments de ce groupe seraient apparemment venus du camp de Ngoma au Rwanda. Ils appartenaient à la faction du M23 de Bosco Ntaganda et pourraient être revenus clandestinement à Masisi pour asseoir des intérêts économiques.

29. La situation en matière de sécurité dans les plaines de Ruzizi du Sud-Kivu est demeurée tendue. À la suite du meurtre le 6 juin d'au moins 34 civils dans le village de Mutarule, une montée sensible des incidents interethniques a été signalée, notamment des vols de bétail, des enlèvements et des meurtres. Outre l'ouverture d'une enquête interne pour faire la lumière sur les meurtres du 6 juin, la MONUSCO a augmenté ses patrouilles et appuyé le déploiement d'équipes d'enquête mixtes, avec les responsables de la justice militaire congolaise. Deux personnes ont été arrêtées en rapport avec les meurtres, dont le commandant du 1052e bataillon des FARDC. Au lendemain du meurtre de six autres civils le 13 août à Mutarule, la MONUSCO a lancé des enquêtes internes et aidé à déployer deux équipes d'enquête mixtes auprès du procureur militaire des FARDC. Trois autres

personnes ont été tuées le 23 août à Itombwe, dans le territoire de Mwenga, dans le cadre de ce qui semblerait être lié à des assassinats à caractère ethnique. Pour tenter d'enrayer la montée des tensions, la MONUSCO a fait de la localité de Sange, l'endroit où établir un îlot de stabilité.

30. L'état de sécurité dans les territoires au sud d'Uvira et Fizi a continué d'être marqué par un regain d'activités militaires de la part des Maï-Maï Yakutumba, des accrochages avec les FARDC étant signalés dans les villages de la péninsule d'Ubwari, de Baraka, de Misisi, de Mizimu, de Yungu et de Talama ainsi qu'une nette augmentation des actes de piraterie sur le lac Tanganyika.

31. La situation en matière de sécurité du Katanga est restée précaire. Des attaques et des exactions de la part des Maï-Maï Kata-Katanga dans le territoire de Mitwaba ont conduit au déplacement d'environ 50 978 personnes. Du 15 au 18 juillet, la MONUSCO a dépêché une mission au Mitwaba pour déterminer la véracité des informations selon lesquelles le chef du groupe, Gédéon Kyungu, aurait l'intention de se rendre. La MONUSCO a commencé à déployer une base d'opérations temporaire à Mitwaba pour favoriser à la fois sa reddition et la création d'un îlot de stabilité dans la localité. Au mépris de son intention de se rendre, Gédéon Kyungu a établi son quartier général dans les grottes de Kiwaba, à l'ouest du territoire de Moba, d'où il a commencé à recruter et à entraîner des jeunes de la localité. Ce quartier général a été envahi par les FARDC le 17 août.

32. Autres faits nouveaux dans la province du Katanga, le conflit intercommunautaire opposant les Balubakat aux pygmées du territoire de Manono s'est propagé aux territoires de Kalemie, Kabalo et Nyunzu, provoquant le déplacement de quelque 80 000 personnes fuyant les atrocités perpétrées selon les informations de part et d'autre. La MONUSCO a réagi en envoyant des missions d'établissement des faits dans le territoire de Kabalo, lesquelles y ont recueilli des informations faisant état de graves violations des droits de l'homme, principalement commises par les milices Balubakat contre les pygmées. Elle a ensuite déployé une équipe d'enquête spéciale pour déterminer la véracité de ces informations et mis en place un projet d'îlot de stabilité dans le territoire de Manono pour faire face à la situation.

33. Dans la province Orientale, en territoire Mambasa, les Maï-Maï Simba ont mené plusieurs attaques contre des sites aurifères et des civils pour, à en croire certaines informations, venger la mort de leur chef, Morgan, tué lors de sa reddition aux FARDC le 14 avril, ainsi que pour obtenir un gain financier. Il s'agissait notamment d'une attaque perpétrée le 5 juillet à Bakaiko, au cours de laquelle 17 femmes ont été violées et 16 civils tués. Par ailleurs, dans la nuit du 6 au 7 juillet, une autre faction de ce groupe a attaqué le village d'Alota, tuant quatre civils et enlevant un nombre indéterminé de personnes. Mambasa a été choisi comme emplacement d'un îlot de stabilité en septembre.

34. La situation en matière de sécurité dans le district de l'Ituri, en particulier au sud de l'Irumu, est demeurée tendue et imprévisible en dépit des opérations que continuent de mener les FARDC contre les Forces de résistance patriotiques en Ituri (FRPI). Entre le 20 et le 26 juillet, les FRPI ont perpétré des attaques et des exactions contre les villages de Sorodo, Kagoro, Songozo, Kamatsi Mukubwa et Bunga. À Sorodo, les milices des FRPI auraient agressé et blessé huit civils, dont une femme enceinte, et pillé des articles ménagers. Des négociations entre les

FARDC et le chef des FRPI Cobra Matata en vue de la reddition du groupe se sont poursuivies sans aboutir au résultat escompté.

35. La situation sur le plan de la sécurité dans le Bas-Uélé et le Haut-Uélé est demeurée relativement calme, des informations faisant état de troubles de l'ordre public et d'activités criminelles de la part de petits groupes de bandits ou d'éléments présumés de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). La plupart des incidents se concentraient dans le triangle Duru-Doruma-Dungu en territoire Niangara et le long des frontières avec la République centrafricaine (RCA) et le Soudan du Sud. Au cours de la période considérée, 81 ayants droit de la LRA ont été libérés dans le Bas-Uélé et le Haut-Uélé entre le 26 août et le 4 septembre 2014. Pour lutter contre la LRA et d'autres activités menées par des éléments armés non identifiés, la MONUSCO a établi une base d'opérations mobile du 8 au 10 septembre et effectué des patrouilles de nuit et de jour ainsi que des vols de reconnaissance.

Situation humanitaire

36. Le nombre de personnes déplacées demeurait estimé à 2,6 millions. Toutefois, d'importants nouveaux déplacements se sont produits dans le sud d'Irumu du fait des attaques perpétrées par les FRPI, et dans le district de Tanganyika du Katanga, en raison des combats opposant des groupes pygmées et Balubakat.

37. Le 19 août, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés a redémarré les opérations de rapatriement volontaire d'anciens réfugiés angolais par voie ferroviaire à partir de Kinshasa et du Bas-Congo. Sur les 47 851 réfugiés, 29 659 ont exprimé le souhait de retourner en Angola, les 18 192 autres optant pour la réintégration en République démocratique du Congo.

38. Le 24 août, le Ministère de la santé a confirmé qu'une épidémie d'Ebola s'était déclarée dans le district de Boende, dans la province de l'Équateur. Au 9 septembre, 64 cas ont été signalés, y compris 35 décès imputables à une souche du virus analogue à celle qui avait sévi à l'époque à Kikwit, dans l'ex-Zaïre (appelée souche Zaïre) et qui n'a rien à voir avec celle qui est à l'origine de l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest. La mise en quarantaine de 40 000 personnes a été décidée dans un rayon de 100 kilomètres de Djera, épicentre de l'épidémie d'Ebola. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo et l'équipe de pays des Nations Unies pour l'action humanitaire coopèrent dans le cadre d'un plan d'intervention d'urgence d'un montant de 8,6 millions de dollars des États-Unis.

39. En attendant, seuls 36 % des 832 millions de dollars demandés dans le cadre de l'appel humanitaire en faveur de la République démocratique du Congo ont été recueillis.

Évolution de la situation économique

40. Le Fonds monétaire international a prévu une croissance de 8,5 % du produit intérieur brut de la République démocratique du Congo en 2015, soit une légère baisse par rapport à 2014 imputable aux fluctuations des cours internationaux des exportations des principaux minerais du pays. Malgré une forte croissance économique enregistrée dernièrement, la pauvreté est restée généralisée et a compromis la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Révisant les indicateurs économiques et sociaux, le rapport du PNUD sur le développement humain de 2014, publié le 24 juillet et intitulé « Pérenniser le

développement humain; réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience », classait la République démocratique du Congo au 186e rang sur les 187 pays évalués.

Évolution de la situation régionale

41. Le 2 juillet à Luanda, à l'occasion d'une réunion ministérielle conjointe de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), les participants ont décidé de proroger de six mois le plan de désarmement des FDLR dont la durée avait été initialement fixée à 22 jours par le Gouvernement de la République démocratique du Congo, portant ainsi la date d'examen à mi-parcours au 2 octobre. Sous la direction du Ministre des affaires étrangères, le 16 juillet, le Gouvernement a établi un mécanisme de coordination à deux niveaux avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la SADC et la MONUSCO pour s'accorder sur les décisions politiques et stratégiques s'inscrivant dans le cadre du processus technique. À l'occasion de réunions plénières mensuelles tenues au niveau des ambassadeurs les 2 août et 2 septembre et lors de réunions de travail extraordinaires, les débats ont porté sur l'élaboration de critères visant à définir les mesures de nature à faire avancer le processus.

42. Le 6 août, une délégation conjointe du Gouvernement de la République démocratique du Congo, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, de la MONUSCO et de la SADC s'est rendue à Lusumambo pour livrer un message fort aux dirigeants des FDLR, notamment que tous ses éléments doivent quitter la République démocratique du Congo dans le délai de six mois imparti dans le cadre d'un rapatriement volontaire au Rwanda ou d'une réinstallation dans un pays tiers; que 70 % du chiffre estimatif des 1 400 combattants déposent leurs armes au 2 octobre; que les unités désarment leurs dirigeants; et que toutes les violations des droits de l'homme et les activités illicites cessent immédiatement. La délégation a également demandé aux dirigeants des FDLR d'ordonner le transfert immédiat des éléments désarmés et des ayants droit des Kivus à Kisangani, dans la province Orientale. Le 7 août, dans le cadre de sa déclaration au Conseil de sécurité, le Ministre des affaires étrangères Raymond Tshibanda a averti les FDLR qu'elles devraient se rendre en plus grand nombre et déposer volontairement les armes ou devoir faire face aux FARDC et à la Brigade d'intervention. Dans deux lettres ouvertes signées par le Président par intérim du groupe armé, Victor Byringiro, adressées au Conseil de sécurité le 4 août, à l'Envoyé spécial des États-Unis pour la région des Grands Lacs de l'Afrique et la République démocratique du Congo le 8 août et au nouveau Président de la SADC, le Président Mugabe du Zimbabwe, le 27 août, les FDLR ont clairement fait comprendre leur position, à savoir qu'elles ne quitteraient en aucune façon les Kivus pour un camp de transit à Kisangani ni ne participeraient à des activités de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réintégration, à moins qu'elles ne résultent d'un dialogue avec le Gouvernement rwandais.

43. Le 14 août, le Président de l'Angola, José Eduardo Dos Santos, a accueilli un mini–sommet des chefs d'État de la région pour discuter de questions de sécurité commune, notamment du processus de désarmement des FLDR et du rapatriement des ex-combattants du M23. Les Présidents de l'Afrique du Sud, de l'Ouganda et de la République démocratique du Congo y participaient ainsi que des ministres de l'Afrique du Sud, de la République du Congo et de la République-Unie de Tanzanie.

Le communiqué du minisommet a renforcé l'ultimatum du désarmement dans un délai de six mois à compter du 2 juillet et indiqué qu'une action militaire serait prévue si aucun progrès n'était accompli sur des critères de référence bien définis d'ici à l'évaluation à mi-parcours du 2 octobre.

44. Un sommet de la SADC tenu au Zimbabwe les 17 et 18 août a entériné la décision de la Réunion ministérielle conjointe Conférence internationale sur la région des Grands Lacs-SADC du 2 juillet tendant à ce qu'un désarmement volontaire des FDLR soit achevé dans un délai de six mois et invité l'Organisation des Nations Unies, en coopération avec l'Union africaine, à jouer son rôle dans le rapatriement des éléments des FDLR qui se sont rendus ou ont déposé leurs armes volontairement ou à leur assurer une réinstallation temporaire dans des pays tiers en dehors de la région des Grands Lacs.

45. À la séance plénière du mécanisme de coordination des FDLR le 2 septembre, le Ministre Tshibanda a souligné que son gouvernement était déterminé à faire partir toutes les FDLR du pays dans le délai de six mois qui avait été fixé. Il a noté qu'un consensus se dégageait autour de toutes les parties prenantes au sujet du fait que les FDLR ne s'étaient pas résolument engagées dans un processus de désarmement inconditionnel et que ce processus avait piétiné.

46. D'autres initiatives visant à renforcer la coopération régionale et à asseoir la confiance ont également été menées. Pour la première fois en sept ans, la Commission de coopération mixte de la République démocratique du Congo et de l'Ouganda a procédé à des échanges bilatéraux, tenus à Kinshasa du 24 au 27 août, dont l'objet était d'évaluer les progrès accomplis au titre des mesures de raffermissement de la confiance et de la coopération dans les domaines de la défense, de la sécurité, du système judiciaire, de l'éducation et de la culture. Un certain nombre de questions d'intérêt commun, dont le rapatriement des ex-combattants du M23 et la situation des réfugiés, ont également été abordées.

47. Conformément à la recommandation issue de l'enquête du Mécanisme de vérification commune élargie au sujet des accrochages frontaliers entre les forces de sécurité de la République démocratique Congo et du Rwanda à proximité de Kibumba, dans le Nord-Kivu en juin, la Commission frontalière commune de la République démocratique du Congo s'est réunie à Goma du 4 au 7 août. Réunis après un long intervalle dû au conflit avec le M23, les participants ont convenu d'effectuer une mission afin de préciser les zones frontalières terrestres litigieuses, mission qui s'est déroulée du 25 au 30 août et a permis de déterminer l'emplacement de 22 bornes frontière.

III. Mise en œuvre du mandat de la Mission de stabilisation de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

Bons offices de mon Représentant spécial

48. Comme suite aux objections formulées par le Président Kabila en mai au sujet des tables rondes sur les questions électorales conduites par une tierce partie, mon Représentant spécial et la MONUSCO ont consulté toutes les parties prenantes, notamment la Commission électorale nationale indépendante et les principaux partis de la majorité et de l'opposition, en vue de mettre au point une nouvelle formule

permettant au Représentant spécial de jouer son rôle de bons offices. Toutes les parties consultées se sont déclarées favorables à la poursuite du dialogue sur les questions électorales grâce aux bons offices de la MONUSCO.

49. Des hauts responsables de la MONUSCO, dont les deux représentants spéciaux adjoints, se sont également entretenu longuement avec des ministres et des hauts fonctionnaires compétents et ont contribué à la tenue de réunions avec la communauté internationale sur des questions essentielles, notamment la planification du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, la réforme du secteur de la sécurité, le rapatriement d'anciens éléments du M23 et le désarmement volontaire des FDLR. Mon Représentant spécial adjoint pour l'état de droit et les opérations dans l'est du pays a aidé le Ministre de la défense à mettre au point le troisième plan national de désarmement, de démobilisation et de réintégration, qui a été lancé le 11 juillet, et a collaboré étroitement avec les homologues gouvernementaux en vue de faire progresser le processus de rapatriement d'anciens éléments du M23, notamment pour préparer la mission technique conjointe que devaient effectuer le Gouvernement, la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs, la MONUSCO et le Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs au Rwanda du 17 au 21 juillet. La Mission a recensé 453 des 767 anciens éléments du M23 cantonnés dans des sites de regroupement à Ngoma et Gisovu qui pourraient bénéficier de la loi d'amnistie du 11 février. Les 314 autres éléments n'ont pu être pris en compte car ils n'étaient pas présents sur les sites pendant la mission.

Protection des civils

50. En juillet, la MONUSCO a amélioré ses mécanismes d'alerte et d'intervention rapides à tous les niveaux. L'efficacité de ces mécanismes a été démontrée le 9 juillet dans le territoire de Mambasa, dans la province Orientale, lorsque des alertes ont immédiatement déclenché une intervention militaire de la Mission, qui a déployé 70 militaires dans cette zone pour protéger les civils contre les menaces de plus en plus croissantes que représentaient les activités des Forces de résistance patriotique en Ituri.

51. Dans le cadre de sa stratégie visant à lutter contre l'insécurité et à protéger la population civile à Beni, la Police des Nations Unies a ouvert deux lignes d'assistance téléphonique gratuite par lesquelles la population peut contacter la Police nationale congolaise. Au 2 septembre, 240 appels avaient été reçus, ce qui a amené la Police nationale à mener 125 actions de suivi qui ont débouché sur 93 arrestations.

52. Plus de 90 comités de protection communautaire dans cinq provinces ont continué de gérer des plans de protection locaux visant à améliorer les mesures préventives prises par la MONUSCO et les autorités congolaises. En juillet, la Mission a commencé à appuyer la mise en place de plans de protection communautaire dans 36 des bases opérationnelles de compagnie ou bases opérationnelles temporaires.

53. Il ressort d'un examen des pratiques optimales des réseaux d'alerte locale, effectué en juillet 2014, que ces réseaux sont des outils de protection efficaces. Il a été recommandé, à l'issue de cet examen, de recourir à ces réseaux dans d'autres opérations de maintien de la paix.

54. Dans le cadre de la mise en œuvre de plans de protection locaux, plus de 469 alertes rapides ont été diffusées entre le 1er juillet et le 1er septembre. La Force de la MONUSCO est intervenue directement dans 13 % des cas; 43 % des messages ont été communiqués aux forces de sécurité congolaises et 36 % aux autorités civiles locales. Dans environ 46 % des cas, les violations à l'encontre des civils ont été interrompues ou les auteurs arrêtés, ou les menaces potentielles ont été dissipées.

Déploiement de la Mission et neutralisation des groupes armés

55. La Force de la MONUSCO a continué d'appuyer le processus de désarmement volontaire des FDLR en assurant la sécurité des ex-combattants qui s'étaient rendus et des personnes à leur charge. Entre-temps, le contrôle des activités des FDLR se poursuit et des plans conjoints avec les FARDC pour une action militaire sont en cours d'élaboration, en cas d'échec du processus.

56. La MONUSCO a appuyé les opérations des FARDC contre les Forces démocratiques alliées, le NDC/Cheka et l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS) dans le Nord-Kivu, grâce à une planification commune, à une bonne connaissance de la situation, à l'appui logistique et à un appui-feu.

57. À la demande des autorités congolaises, la MONUSCO a facilité l'évacuation en toute sécurité de plusieurs sites dans la zone d'opérations, à Beni puis à Goma, d'une cinquantaine de personnes à charge des Forces démocratiques alliées. La MONUSCO a également fourni un appui logistique pour le largage de dépliants ou la diffusion d'émissions de radio en vue d'encourager les éléments des Forces démocratiques alliées et de NDC/Cheka à se rendre.

Appui aux réformes du secteur de la sécurité et de la police

58. Le 27 juin, le Comité national pour la réforme de la police a adopté un document de politique générale sur la gestion des ressources humaines et, le 15 août, un projet de décret concernant les conditions et les modalités d'engagement des groupes d'intervention mobiles de la Police nationale congolaise. La MONUSCO a contribué à l'élaboration de ces deux documents.

59. La MONUSCO et la Mission de l'Union européenne pour l'assistance à la réforme su secteur de la sécurité ont continué de présider des réunions régulières des principaux partenaires de la réforme des FARDC, en vue d'harmoniser les contributions des partenaires internationaux à la réforme de l'armée et du secteur de la défense ainsi que pour promouvoir le concept de la force d'intervention rapide.

60. La MONUSCO a formé un total de 915 agents de la Police nationale, dont 64 femmes, sur divers sujets tels que le maintien de l'ordre, la police de la circulation et le suivi personnalisé. Cent quatre-vingt-sept agents ont été formés à la police de proximité à Bukavu, dans le Sud-Kivu, avec l'appui du Ministère britannique du développement international, tandis que 245 agents ont reçu la même formation à Kisangani et à Bunia avec l'appui du PNUD. Trois cent deux agents ont achevé leur formation en matière de police des sites d'exploitation minière, de police de proximité et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans une installation de Mugunga construite au titre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, à l'appui du plan gouvernemental de stabilisation et de reconstruction des zones touchées par la guerre.

Institutions judiciaires et pénitentiaires

61. Par l'intermédiaire de ses cellules d'appui aux poursuites judiciaires, la MONUSCO a continué de fournir un appui technique et logistique pour aider les autorités de la justice militaire à enquêter sur les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les autres crimes graves et à en poursuivre les auteurs.

62. En juillet et août, la MONUSCO a aidé les tribunaux militaires de la province du Katanga et de la province Orientale à conduire des audiences à Pweto, Komanda et Dungu, dans le cadre des poursuites engagées contre des membres des FARDC et de groupes armés inculpés de viol et autres crimes graves. La MONUSCO a également appuyé l'organisation d'audiences dans le Sud-Kivu pour le procès du lieutenant-colonel Engagela, dit « colonel 106 », accusé de crimes contre l'humanité, y compris des viols et des meurtres qui auraient été commis entre 2000 et 2006.

63. Pendant la période considérée, dans le cadre du programme commun d'appui à la justice, la MONUSCO et le PNUD ont achevé la mise au point du volet d'appui à la Cour constitutionnelle et aux autres juridictions supérieures et commencé à élaborer une stratégie de mobilisation des ressources. La Mission a également aidé le Ministère de la justice à évaluer la stratégie nationale de réforme de la justice pour la période 2007-2012 et poursuit les consultations avec le Gouvernement en vue de l'élaboration d'une nouvelle stratégie.

64. Au cours de la période considérée, deux fonctionnaires de l'administration pénitentiaire ont été détachés auprès du PNUD afin d'appuyer les projets de réforme du système pénitentiaire au titre du programme commun d'appui à la justice. En juillet, la MONUSCO a organisé cinq ateliers sur la sécurité et la gestion des prisons à Bukavu, Butembo et Goma. En août, elle a commencé à mettre en œuvre un projet à effet rapide consistant à construire des installations séparées pour les femmes détenues à la prison d'Uvira, au Sud-Kivu. Quatre programmes de remise en état des prisons ont également été transférés aux autorités locales à Goma. En l'absence d'acteurs importants qui apportent un appui en matière d'administration pénitentiaire à la République démocratique du Congo, la MONUSCO a continué de fournir un appui consultatif et technique essentiel, y compris le renforcement des capacités par le partage de locaux avec les services du Gouvernement congolais chargés de l'administration pénitentiaire et de la santé et de la sécurité dans les prisons. Toutefois, la maîtrise nationale et la responsabilisation eu égard aux questions pénitentiaires font toujours défaut, ce qui a pour conséquences des conditions de détention déplorables et l'insécurité.

Stabilisation et consolidation de la paix

65. Du 15 au 17 juillet, dans le cadre de la coopération au titre du plan de stabilisation et de reconstruction des zones touchées par la guerre, la MONUSCO a organisé un atelier afin de recenser les zones prioritaires en vue de l'élaboration de programmes relevant de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation. Les activités sont menées en coopération avec des partenaires en vue de procéder à des évaluations servant à l'élaboration de plans de stabilisation provinciaux et de plans d'action provinciaux.

66. Le 1er septembre, deux projets pilotes en faveur de la stabilisation à Kalehe (Sud-Kivu) et à Mambasa (province Orientale) ont été soumis à l'approbation du

Fonds pour la consolidation de la paix. Ces projets s'inscrivent dans le cadre des îlots de stabilité et des zones prioritaires de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation.

Extraction et commerce des ressources naturelles

67. Au 1er juillet 2014, toutes les activités de la MONUSCO liées à la mise en œuvre du projet de centres de commerce des minéraux ont été transférées à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Toutefois, la MONUSCO continue de surveiller les conditions de sécurité dans les sites miniers et d'échanger les connaissances avec l'OIM en vue de la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement en minéraux exempte de conflits.

Appui au programme de désarmement, démobilisation et réintégration et aux activités de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration

68. Pendant la période considérée, 121 membres de groupes armés congolais – 48 combattants, 73 enfants associés à des groupes armés et 61 éléments de groupes armés étrangers – ont participé au programme de désarmement, démobilisation et réintégration de la MONUSCO. Trente-six de ces 61 éléments étaient des combattants, dont 35 membres des FDLR, 7 enfants associés à des groupes armés et 18 personnes à charge. En outre, 65 éléments des FDLR, dont 4 enfants associés à des groupes armés et 24 personnes à charge, ont été rapatriés.

69. Le 11 juillet, le Vice-Premier Ministre et Ministre de la défense a officiellement dévoilé aux donateurs la version finale du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration, y compris un plan opérationnel, en vue de mobiliser des ressources et a annoncé que le Gouvernement allait verser 10 millions de dollars au plan quadriennal d'un montant de 85 millions de dollars. La MONUSCO apportera une contribution de 8 millions de dollars.

70. Fournir un appui logistique et politique au processus de désarmement des FDLR demeure la priorité absolue de la Mission. Au 25 août, la MONUSCO avait assuré 53 vols spéciaux pour les partenaires régionaux et internationaux, y compris la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la SADC et les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, et fourni 16,2 tonnes de produits alimentaires, 213 000 litres d'eau, 130 tentes et 1 300 matelas ainsi que d'autres biens et services à 621 personnes (186 combattants et 435 personnes à charge) hébergées dans des sites de regroupement à Kanyabayongo et Walangu dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, respectivement. Le refus de la direction des FDLR d'ordonner aux combattants de quitter ces sites de regroupement temporaires, qui ont atteint leur pleine capacité, pour Kisangani a contribué, entre autres, à empêcher que d'autres se rendent.

Assistance électorale

71. À la demande de la Commission électorale nationale indépendante, la MONUSCO a fourni un appui logistique pour le transport du personnel et de plus de 70 tonnes de matériel électoral pendant la mise à jour des listes électorales en cours et l'identification des bureaux de vote. Cet effort a été étendu à l'organisation des élections législatives partielles dans le territoire de Befale, dans la province de l'Équateur.

Droits de l'homme

72. Des violations graves des droits de l'homme continuent d'être commises par des groupes armés et des agents de l'État. Les enquêtes menées par le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en juin et juillet ont indiqué qu'au moins 34 Bafuliiru ont été tués, dont 16 femmes et 8 enfants, et 24 personnes ont été blessées. De plus, 10 maisons et une église ont été incendiées lors d'une attaque menée le 6 juin par des milices Banyamulenge et Barundi contre le village de Mutarule, sur le territoire d'Uvira, dans le Sud-Kivu. Certaines des victimes auraient été brûlées vives et d'autres ont été tuées par balle ou à coups de machettes.

73. Dans le contexte préélectoral, la MONUSCO a continué de recenser des violations des droits de l'homme à l'encontre de membres de l'opposition politique ou d'autres personnes qui critiquent les politiques et actions des autorités congolaises, dont des journalistes, des défenseurs des droits de l'homme et, dans certains cas, de membres de leur famille.

74. Dans le Kasaï oriental, la condamnation pour diffamation d'un membre de l'Union pour la démocratie et le progrès social, parti d'opposition, a été confirmée en appel le 21 juillet, au cours d'une audience foraine du Tribunal de grande instance de Mbuji-Mayi. Il a été condamné à 12 mois de prison et à une amende de 5 millions de francs congolais. Dans la nuit du 2 au 3 août, 11 civils, dont un militant de l'organisation non gouvernementale de défense des droits de l'homme La Voix des Sans Voix pour les droits de l'homme, auraient été détenus à Kinshasa par un groupe d'éléments des FARDC et de la Police nationale au cours d'opérations de fouille à la recherche d'un suspect présumé ayant participé à la fusillade survenue le 22 juillet dans le camp militaire Tshatshi. Le militant aurait été libéré le 12 août. Le 15 août, la Secrétaire générale du Parti de la révolution du peuple aurait été rouée de coups et enlevée par un groupe d'hommes armés non identifiés, qui seraient des agents de l'Agence nationale de renseignements. La MONUSCO a confirmé qu'elle avait été traitée à l'hôpital géré par les services de renseignement. Mike Mukebayi, rédacteur en chef du journal *CongoNews*, est détenu depuis le 21 août, apparemment pour diffamation à l'endroit du cardinal Monsengwo, archevêque de Kinshasa, dans un article publié dans ce journal.

Violence sexuelle

75. Les groupes armés et les forces de sécurité nationales ont continué de commettre des crimes de violence sexuelle. Sur les 37 cas enregistrés dans tout le pays, 18 ont eu lieu dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et la province Orientale; 15 ont été commis par les FARDC et 10 par des combattants maï-maï appartenant à différents groupes.

76. Le 9 juillet, conformément aux engagements qu'il a pris à l'issue des consultations nationales en octobre 2013 et du Forum parlementaire de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs en avril 2014, le Président Kabila a nommé Jeannine Mabunda Lioko Mudiayi Conseillère spéciale pour la lutte contre la violence sexuelle et le recrutement d'enfants.

77. La MONUSCO, de concert avec des partenaires des Nations Unies et d'autres partenaires de développement, a continué de soutenir l'action menée par les parties prenantes nationales, notamment le Ministère de l'égalité des sexes et la société civile, sur les questions de la violence sexuelle. Elle a notamment contribué à

l'examen de la Stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes, que le Gouvernement a adoptée en 2009.

78. Ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Zainab Hawa Bangura, a achevé une visite de cinq jours à Kinshasa le 1er septembre. Avec l'appui de son bureau et de l'Organisation des Nations Unies, un projet de plan d'action des FARDC sur la violence sexuelle a été présenté à la presse par le Ministre de la défense le 30 août, à l'issue d'un atelier de deux jours organisé par le Gouvernement.

Protection des enfants en temps de conflit armé

79. Au 12 septembre, la MONUSCO a recensé 128 cas d'enfants (4 filles et 124 garçons) qui ont pris la fuite ou qui ont été démobilisés des rangs de groupes armés. Cinq d'entre eux étaient rwandais et un était ougandais. La MONUSCO est en train de documenter les cas de 25 jeunes Congolaises qui se seraient échappées de l'Armée de résistance du Seigneur. En outre, la Mission continue de recevoir des informations provenant de sources dignes de foi faisant état du recrutement et de l'utilisation d'enfants par des groupes armés, dont les Maï-Maï Nyatura et les FDLR/FOCA dans le territoire de Rutshuru, les Forces démocratiques alliées dans le territoire de Beni, le NDC/Cheka dans le territoire de Walikale, les Maï-Maï Mulumba dans le territoire de Fizi, les Maï-Maï Nakishale dans le territoire d'Uvira et les Raïa Mutomboki dans le territoire de Masisi.

80. En outre, 30 enfants précédemment associés à des groupes armés ont été libérés de centres de détention des FARDC et de l'Agence nationale de renseignement. Le 15 août, les FARDC et la MONUSCO ont conjointement lancé l'opération Sauvetage dans le territoire de Beni pour porter secours aux enfants précédemment associés aux Forces démocratiques alliées en tant que personnes à charge, otages ou combattants qui se cachaient dans le parc national de Virunga. Au 12 septembre, 41 enfants avaient été secourus et recevaient des soins et une assistance appropriée.

81. Conformément au plan d'action visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants et aux violences sexuelles commises par les forces armées gouvernementales signé en octobre 2012, l'ONU et le Gouvernement de la République démocratique du Congo ont créé à Goma, le 29 août, un groupe de travail technique provincial conjoint. Il aura pour tâche de faciliter la mise en œuvre du plan d'action dans le Nord-Kivu.

Suivi de l'application de l'embargo sur les armes

82. Pendant la période considérée, aucun incident majeur lié à l'embargo sur les armes n'a été signalé. Toutefois, les informations ayant trait à l'embargo sur les armes continuent d'être systématiquement échangées avec le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo et d'être exploitées sur le plan interne par la MONUSCO.

Appui à la neutralisation des explosifs fourni à la MONUSCO

83. Au cours de la période considérée, le Service de la lutte antimines a formé 90 membres du personnel de la MONUSCO, des organismes des Nations Unies et des forces de sécurité nationales à la sensibilisation aux engins explosifs

improvisés. Malgré la forte réduction des ressources, il a détruit 24 tonnes de munitions périmées et 6 948 pièces de munitions non explosées, ce qui a permis d'améliorer sensiblement la sécurité des contingents et d'accroître la liberté de mouvement de la population et des organismes humanitaires dans le Nord et le Sud-Kivu et au Katanga. Le Service a poursuivi les activités de déminage humanitaire et de sensibilisation à l'appui des autorités chargées de la lutte antimines.

IV. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies dans le cadre des opérations de la brigade d'intervention de la MONUSCO

84. À ce jour, l'appui de la MONUSCO aux opérations menées par les FARDC contre les groupes armés ne s'est pas traduit par un accroissement perceptible des menaces contre le personnel des Nations Unies en République démocratique du Congo. Il n'en demeure pas moins que des mesures de gestion des risques de sécurité restent en place.

V. Feuille de route pour le transfert des tâches et la reconfiguration de la Mission

85. Le transfert des responsabilités de fond à l'équipe de pays des Nations Unies s'est achevé le 1er juillet. En conséquence, la MONUSCO n'exerce plus les responsabilités suivantes dans les zones non touchées par le conflit, comme je l'ai indiqué dans mon rapport de décembre 2013 (S/2013/757) : formation aux droits de l'homme, enfants touchés par le conflit armé, violence sexuelle, lutte antimines, justice et système pénitentiaire, extraction et commerce des ressources naturelles (y compris dans les zones touchées par le conflit), et consolidation de la paix et démocratie. Pour la majorité de ces fonctions, il s'agit, pour assurer la poursuite des activités, de générer des revenus supplémentaires et de renforcer la présence de l'équipe de pays des Nations Unies sur le terrain. L'assistance électorale demeure toutefois un défi majeur, les donateurs ayant suspendu le financement du projet d'assistance électorale du PNUD.

86. En août, la MONUSCO a achevé sa reconfiguration en redéployant de l'ouest vers l'est du personnel civil, militaire et de police en vue d'appuyer des opérations plus vigoureuses et plus efficaces dans les zones touchées par le conflit armé. Les bureaux en place dans le Nord et le Sud-Kivu, le Katanga et la province Orientale ont été étoffés grâce à la réaffectation de 71 membres du personnel et ont été habilités à assumer de nouvelles responsabilités dans le cadre d'une approche par zone des opérations de la Mission. Les chefs de bureau ont désormais une plus grande autonomie pour plaider en faveur de l'exécution d'activités de stabilisation rapide propres à leur zone d'opérations, de coordonner et de réaffecter les ressources, y compris une augmentation du financement au titre des projets à effet rapide au sein de la Mission, ce qui leur permet de mieux doter en ressources les activités portant essentiellement sur les îlots de stabilité.

87. Le quartier général rationalisé de la Mission à Kinshasa a continué d'appuyer les progrès accomplis par rapport aux engagements énoncés dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et les tâches qui ont été confiées à la

MONUSCO, y compris la mission de bons offices de mon Représentant spécial et les nombreux partenaires mobilisés autour des activités de coordination concernant le désarmement, la démobilisation et la réintégration, les élections, la réforme du secteur de la sécurité et la stabilisation. Des antennes pleinement opérationnelles dans l'ouest du pays à Bandundu, Kananga, Kindu, Matadi, Mbandaka et Mbuji-Mayi exercent des fonctions de suivi et de communication de l'information, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies. La MONUSCO partage des locaux avec l'équipe de pays des Nations Unies en deux endroits, notamment avec l'UNICEF à Mbandaka, dans la province de l'Équateur, et à Kananga, dans le Kasaï occidental.

88. Du 21 au 28 juillet, la MONUSCO et le Siège de l'ONU ont conjointement procédé à un examen de la dotation en personnel civil et ont formulé des recommandations en vue de rationaliser les effectifs pour plus d'efficacité dans l'exécution des mandats. Les principales conclusions serviront de base à l'élaboration du budget de la MONUSCO pour 2015/16.

VI. Observations

89. Je trouve encourageant le succès des opérations militaires menées par les FARDC avec l'appui de la MONUSCO, qui ont considérablement affaibli les Forces démocratiques alliées et, dans une moindre mesure, certains autres groupes armés. Je demeure cependant préoccupé par le fait que, dans l'ensemble, la situation dans l'est de la République démocratique du Congo depuis la défaite des rebelles du M23 a évolué plus lentement que prévu. La neutralisation et le désarmement des FDLR est au point mort, le rapatriement des ex-combattants du M23 n'a guère progressé et le plan national de désarmement, de démobilisation et de réintégration n'a pas encore été entièrement financé ni mis en œuvre. L'incertitude politique entourant les élections a continué d'alimenter un certain nombre de conflits locaux.

90. Malgré le renforcement de la sécurité dans certaines zones, le retour de quelques personnes déplacées et le redéploiement de la police, les acquis restent précaires et les progrès s'agissant de préparer et de mobiliser l'appui en faveur du rapatriement librement consenti et en toute sécurité des réfugiés ont été lents. Certains combattants désarmés ont repris le maquis. Si les menaces qui pesaient sur l'autorité de l'État dans l'est de la République démocratique du Congo se sont atténuées, les groupes armés résiduels continuent de se battre pour des territoires et des sites d'exploitation minière et d'attaquer et de harceler les civils. Initiative nouvelle et complexe exigeant une mobilisation et la coordination avec le Gouvernement et la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, les îlots de stabilité ont tardé à voir le jour, mais gagnent progressivement du terrain.

91. S'il est mené à bien, le désarmement volontaire des FDLR constituerait un pas en avant pour mettre fin au cycle de violence qui a caractérisé l'est de la République démocratique du Congo et la région des Grands Lacs depuis des décennies. Toutefois, depuis la mise en place, le 30 mai, de l'actuel plan de désarmement, beaucoup d'espoirs ont été déçus. Comme les chefs d'État de la région s'en sont fait l'écho lors du minisommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs tenue à Luanda le 14 août, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a clairement indiqué que les FDLR devraient être désarmées par des moyens

pacifiques avant la fin de cette année ou faire face à une action militaire. Lors de l'examen à mi-parcours du processus de désarmement des FDLR au début du mois d'octobre, les États membres de la Conférence internationale et de la SADC, avec l'appui de l'ONU, devraient procéder à une évaluation sur la base de critères clairement définis et prendre des décisions importantes sur la manière de progresser. Je demande aux FDLR de désarmer sans condition et, pour la plupart d'entre elles, de commencer à se faire rapatrier au Rwanda, où quelque 11 000 anciens éléments des FDLR sont déjà retournés en toute sécurité ces 10 dernières années. Un petit nombre d'éléments des FDLR pourraient être temporairement réinstallés dans des pays tiers. Toutefois, ceux qui sont soupçonnés de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire devront être jugés.

92. J'encourage également les Gouvernements de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo et du Rwanda, conformément au communiqué publié à l'issue du minisommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs du 14 août, à mettre rapidement en œuvre les Déclarations de Nairobi du 12 décembre 2013 et à définir une feuille de route assortie d'un calendrier en vue du rapatriement des ex-combattants du M23 ressortissant de l'Ouganda et du Rwanda. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo doit, en particulier, accélérer le traitement des demandes d'amnistie signées par d'ex-combattants du M23, dont le rapatriement est subordonné à l'achèvement de ce processus. Je félicite les autorités congolaises d'avoir fait en sorte que tous ceux qui se sont présentés aient eu la possibilité de signer des actes d'engagement pour bénéficier de l'amnistie. Je félicite également les Gouvernements ougandais et rwandais de la coopération dont ils ont fait preuve en facilitant l'organisation des missions techniques que le Gouvernement de la République démocratique du Congo a conduites en vue de préparer le rapatriement d'ex-combattants du M23. Tous les ex-combattants du M23 devraient être démobilisés et ceux parmi eux qui sont accusés de crimes graves devraient être traduits en justice.

93. L'état d'avancement du rapatriement rend encore plus urgente la mise en œuvre du plan national de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Avec le rapatriement des anciens éléments du M23, ce seront plus de 2 000 ex-combattants qui viendraient s'ajouter aux 4 000 ex-combattants d'autres groupes armés qui ont déjà été rapatriés. J'exhorte les partenaires à s'engager à fournir les fonds supplémentaires nécessaires pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Des retards constants ne feraient qu'accroître les risques d'échec, ce qui pourrait susciter l'apparition de nouveaux groupes armés.

94. La création de la Cour constitutionnelle et la transmission à l'Assemblée nationale par le Gouvernement des trois projets de lois relatives à la tenue des élections locales, provinciales et générales constituent des avancées positives vers la réalisation de l'objectif consistant à organiser le cycle électoral complet prévu pour 2014-2016. Toutefois, ce ne sont là que des mesures partielles et tardives, qui n'ont pas encore réussi à susciter chez toutes les parties prenantes une confiance totale dans le processus électoral. Je reste préoccupé par la lenteur des progrès accomplis s'agissant de déterminer le cadre juridique à part entière, le calendrier et le budget nécessaires pour mener à terme le cycle électoral. J'encourage, par conséquent, la République démocratique du Congo à mettre rapidement en place ces éléments de base afin de permettre la tenue en temps voulu d'élections pacifiques et transparentes, conformément à la Constitution.

95. Le dialogue est essentiel pour garantir l'ouverture à tous, la participation et une large acceptation des résultats du processus électoral. Pour le moment, le dialogue, notamment entre les principaux protagonistes – la Commission électorale nationale indépendante, le Gouvernement, les partis politiques et la société civile – reste limité et des divergences profondes au sujet du processus électoral persistent. Je réaffirme mon plein appui à mon Représentant spécial qui s'emploie, dans l'accomplissement de la mission essentielle de bons offices qui lui a été confiée, à aider à dégager un consensus de base sur les modalités d'organisation de ces élections.

96. La MONUSCO continuera d'aider le système judiciaire à lutter contre l'impunité pour les violations des droits de l'homme, notamment en fournissant un appui pour les procès. Je demande instamment au Gouvernement de la République démocratique du Congo de faire en sorte que soient adoptés sans retard les projets de loi sur la mise en œuvre des obligations du pays en tant qu'État partie au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et que soit créée une chambre spécialisée mixte, qui sont des outils importants dans la lutte contre l'impunité.

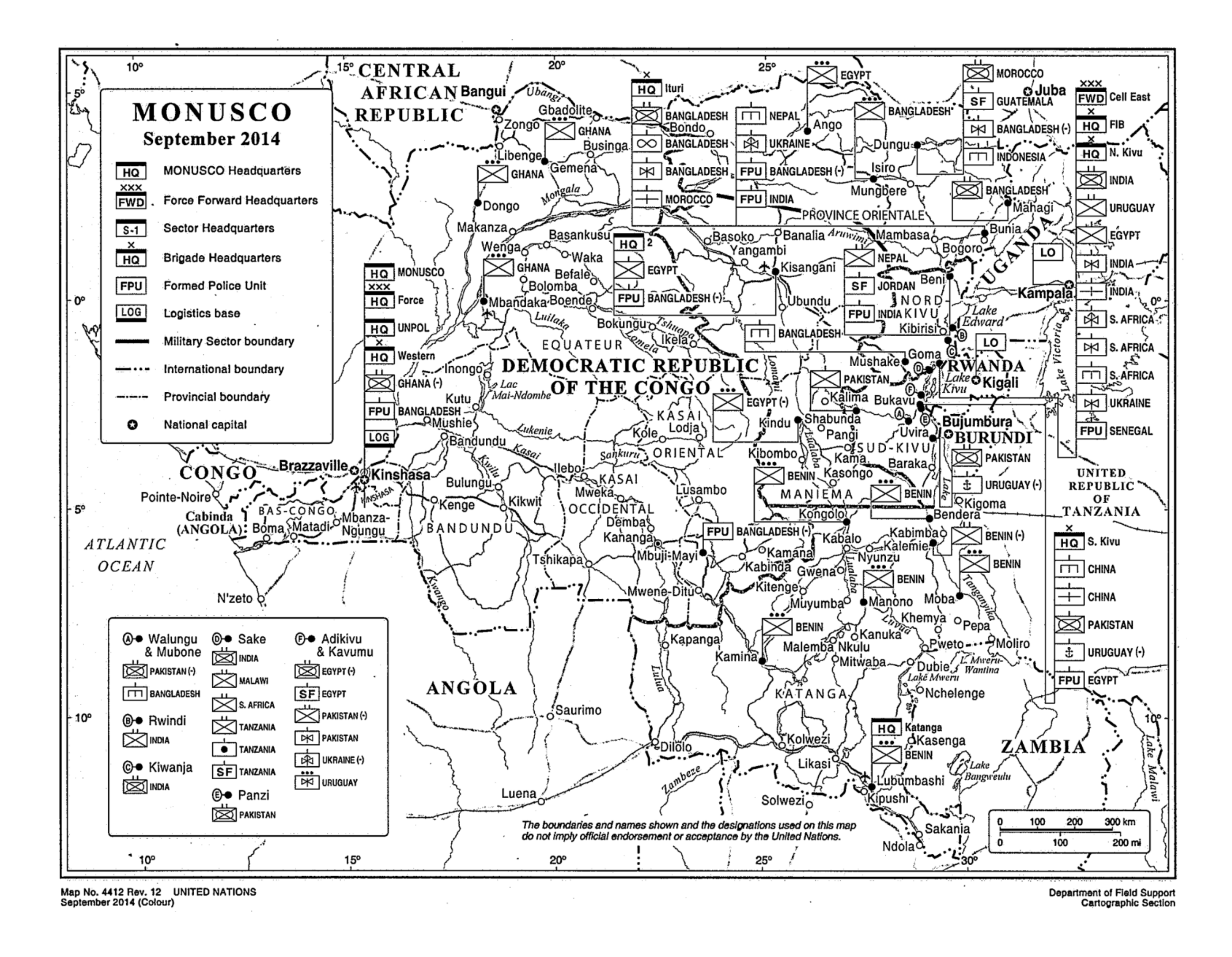
97. L'amélioration de la situation en matière de sécurité n'est pas encore irréversible. La Mission et les autorités congolaises devraient faire preuve de vigilance pour pouvoir prévenir les actes de violence contre des civils et intervenir efficacement en cas d'attaques. Il est nécessaire d'assurer la protection des civils grâce à la prévention, à la mobilité et à l'intervention active plutôt qu'à une simple présence. À cet égard, les mécanismes d'alerte rapide ont été renforcés et les actions préventives conjointes ont pris de l'ampleur. Toutefois, les autorités congolaises doivent aussi intensifier leurs efforts en vue d'identifier et de poursuivre les auteurs de tels actes dans des conflits aussi complexes où les cycles de représailles peuvent se perpétuer. Je demande aux autorités congolaises, aux niveaux les plus élevés, de dénoncer ces attaques à caractère ethnique et de collaborer plus efficacement avec les groupes de la société civile et les dirigeants des communautés locales pour favoriser la réconciliation et prévenir les conflits intercommunautaires. L'ONU continuera d'appuyer ces initiatives.

98. Il est indispensable que les causes profondes de l'instabilité en la République démocratique du Congo soient abordées avec détermination et sans délai. Je demande instamment au Gouvernement de collaborer avec la MONUSCO et la communauté internationale pour mettre en œuvre l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, faire avancer la réforme du secteur de la sécurité, en particulier du secteur de la défense, renforcer les garanties de l'indépendance du pouvoir judiciaire et accélérer l'installation de la Cour constitutionnelle et des autres juridictions supérieures prévues par la Constitution. J'engage également le Gouvernement à prendre des mesures pour faire en sorte que la Commission nationale des droits de l'homme devienne pleinement opérationnelle. Outre les mécanismes de protection et d'alerte rapide mis en place au niveau local, il reste encore beaucoup à faire pour garantir que des structures crédibles et opérationnelles soient mises en place au niveau local pour soutenir la prévention des conflits et la réconciliation et pour faciliter le retour et la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées.

99. Je tiens à exprimer ma gratitude à mon Représentant spécial, Martin Kobler, et à mon ancienne Envoyée spéciale pour la région des Grands Lacs, Mary Robinson, pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés pour mobiliser l'attention aux

niveaux national, régional et international en vue de trouver des solutions durables à la situation dans l'est de la République démocratique du Congo. Je souhaite la bienvenue à mon nouvel Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, Said Djinnit, qui a pris ses fonctions le 1er septembre, et je demande à tous les partenaires de lui prêter leur appui indéfectible dans l'exécution de son mandat. Je voudrais également rendre hommage aux envoyés spéciaux de l'Union africaine, de l'Union européenne et des États-Unis, ainsi qu'à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et à la SADC pour leur contribution louable à la recherche de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo et dans la région. Je tiens à exprimer ma gratitude à tous les membres du personnel de la MONUSCO et de l'équipe de pays des Nations Unies pour le courage et la détermination dont ils ont fait preuve dans l'exercice de leurs fonctions dans un environnement difficile et imprévisible. Mes remerciements vont également aux pays qui fournissent à la Mission des contingents et du personnel de police et aux pays donateurs ainsi qu'aux organisations régionales et internationales et aux organisations non gouvernementales qui continuent d'apporter un soutien précieux à la République démocratique du Congo.

Carte


MONUSCO
September 2014
HQ MONUSCO Headquarters
FWD Force Forward Headquarters
S-1 Sector Headquarters
HQ Brigade Headquarters
FPU Formed Police Unit
LOG Logistics base
Military Sector boundary
International boundary
Provincial boundary
National capital
CENTRAL AFRICAN REPUBLIC
DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO
CONGO
ANGOLA
ZAMBIA
UGANDA
RWANDA
BURUNDI
UNITED REPUBLIC OF TANZANIA
ATLANTIC OCEAN
PROVINCE ORIENTALE
EQUATEUR
NORD KIVU
SUD-KIVU
MANIEMA
KATANGA
KASAI ORIENTAL
KASAI OCCIDENTAL
BANDUNDU
BAS-CONGO
Kinshasa
Brazzaville
Bangui
Juba
Kampala
Kigali
Bujumbura
Lake Victoria
Lake Edward
Lake Kivu
Lake Tanganyika
Lake Mweru
Lake Bangweulu
Lake Malawi
Cabinda (ANGOLA)
Pointe-Noire
N'zeto
Boma
Matadi
Mbanza-Ngungu
Bunia
Beni
Goma
Bukavu
Uvira
Kisangani
Mbandaka
Kindu
Kalemie
Lubumbashi
Kananga
Mbuji-Mayi
Kolwezi
Likasi
HQ Ituri
HQ N. Kivu
HQ S. Kivu
HQ Katanga
HQ Western
FWD Cell East
HQ FIB
HQ MONUSCO
HQ Force
HQ UNPOL
Ⓐ Walungu & Mubone
Ⓑ Rwindi
Ⓒ Kiwanja
Ⓓ Sake
Ⓔ Panzi
Ⓕ Adikivu & Kavumu
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
0 100 200 300 km
0 100 200 mi
Map No. 4412 Rev. 12 UNITED NATIONS
September 2014 (Colour)
Department of Field Support
Cartographic Section